

Réglementation française sur les armes :

Le tableau ci-dessous est une synthèse non exhaustive des textes sur la réglementation des armes en vigueur à ce jour.

(décret n° 95-589 du 6 Mai 1995 et décret n° 98-1148 du 16 Décembre 1998).

	Cat.	Types d'armes	Calibre	Documents à fournir
Achat libre pour tout personne majeure (+ 18 ans)	5°	Armes à canon lisse à 1 coup par canon (fusil monocanon, juxtaposé, superposé).	10/ 12/ 16/ 20/ 24/ 28 12/ 14 mm 410 mag / etc.	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir .
	6°	Armes blanches (poignards, baïonnettes, matraques). Arbalètes.		Aucun
	7°	Armes d'alarme (signalisation et starter). Armes à air comprimé et CO2 moins de 10 joules.	Gaz ou blanc 6/ 8/ 9 mm 4,5 et 5,5 mm	Aucun
	8°	Armes de poing et d'épaule à poudre noire. Copies fidèles d'armes anciennes. Armes à air et à gaz de moins de 2 joules.	.31/ .36/ .44/ .45 .50/ .54/ .58/ .69/ .75 4,5 et 5,5 mm	Aucun
Achat libre pour tout personne majeure + 18 ans Soumis à déclaration après l'achat	5°	Armes à canon lisse à répétition et semi-automatique. Armes d'épaule de chasse à canon rayé : - à 1 coup par canon. - à répétition manuelle. - semi-automatique.	10/ 12/ 16/ 20/ 24 410 mag/ 222 Rem/ 270 W 280 Rem/ 7x64/ 300 W 30.30/ 8x60 S/ 7x65 R 8x57 JRS/ 9,3x62/ 9,3x74 R 375 HH / etc.	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir.
	7°	Carabines de tir de loisir et de compétition (d'apparence civile).	22 Lr/ 22 Short/ 22 Mag	C. identité + P.Chasse ou Lic.tir.
		Armes à air comprimé et à gaz d'une puissance supérieure à 10 joules.	4,5 mm (V° + de 195 m/s) 5,5 mm (V° + de 145 m/s)	
		Armes de défense à projectile non métallique (caoutchouc ...).	12/50 gomm-cogne 11,6 safegom / etc.	C. identité + Certif. médical
Achat soumis à autorisation préfectorale préalable	1°	Armes de guerre de poing et d'épaule automatiques ou semi-automatiques et leurs munitions.	9 mn para/ 45 ACP/ etc. 30-06/ 303 British/ 7 ,5 30M1/ etc.	C. identité + APAD
	4°	Armes de poing : - petit calibre monocoup ou non. - à grenaille et leurs munitions. - gros calibre et leurs munitions.	Tous	C. identité + APAD
		Armes d'épaule : - à pompe canon lisse. - semi-automatique de + de 3 coups. - répétition de + de 10 coups. Cannes fusil.	Tous	C. identité + APAD

Merci aux Etablissements COUTEL qui ont réalisé cette synthèse.

Documents et justificatifs à fournir :

- **C.identité** : pièce d'identité avec photo.
- **Certificat médical** : placé sous pli fermé et datant de moins de 15 jours, attestant que l'état de santé physique et psychique du déclarant n'est pas incompatible avec la détention d'une arme.
- **P.Chasse** : permis de chasse en cours de validité.
- **Lic.tir** : licence de tir en cours de validité.
- **APAD** : autorisation préfectorale d'acquisition et de détention en 2 exemplaires de moins de 3 mois.

Remarques :

- Les carabines 22 Lr classées en 7ème catégorie sont en vente libre aux plus de 18 ans sous réserve de présentation d'un permis de chasse ou d'une licence de tir en cours de validité.
- Les munitions des armes de 5ème catégorie sont en vente libre, sous réserve de présentation d'un permis de chasser ou d'une licence en cours de validité.
- Les déclarations d'armes sont fournies et remplies par la boutique et sont envoyées par nos soins à la Préfecture dont vous dépendez. Elles ne peuvent être formulées que par des personnes résidant en France.
- Obligation est faite à tout détenteur ou demandeur d'autorisation d'acquisition d'arme de 1er ou de 4ème catégorie d'être possesseur d'un coffre fort ou d'une armoire forte.
- Toutes les armes dont la longueur totale est inférieure à 80 cm ou la longueur du canon à 45 cm sont soumises à autorisation